



RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA

Opération « Blague Friday 2025 »

Article 1 – Organisation

L'association AccessiJeux, dont le siège social est situé 39 rue Baron Leroy – 75012 Paris, déclarée à la Préfecture de Paris sous le numéro W751227897, organise une tombola dénommée « Tombola Blague Friday 2025 ».

Cette opération vise à soutenir les actions de l'association en faveur de l'accessibilité du jeu pour les personnes en situation de handicap.

Article 2 – Dates et durée

La tombola se déroulera le vendredi 28 novembre 2025, de 7h00 à 23h59.

Le tirage au sort aura lieu dans la nuit du 28 novembre 2025 à 00h00, depuis le Studio 17, 105 boulevard de Chanzy, 93100 Montreuil, et sera retransmis sur la chaîne Twitch de Théo Rivière : https://twitch.tv/theo_sacha.

Article 3 – Conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Les membres du bureau de AccessiJeux et leurs familles directes peuvent participer mais ne pourront prétendre à aucun lot.

Article 4 – Modalités de participation

Chaque billet est vendu au prix de 5 euros (5 €). Les billets, numérotés, sont disponibles sur le site

<https://blaguefriday.fr> ou auprès des bénévoles et partenaires de l'association.

Chaque participant reçoit un justificatif comportant le numéro de son billet. Le nombre total de billets mis en vente est fixé à 5000.

Article 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire sous le contrôle d'au moins deux membres du

bureau de l'association.

Les numéros gagnants seront publiés sur le site <https://blaguefriday.fr>.

Les gagnants seront contactés individuellement par téléphone ou par e-mail.

Article 6 – Lots

Les lots mis en jeu sont offerts par les éditeurs, partenaires et soutiens de l'association AccessiJeux.

La liste complète des lots sera disponible sur le site <https://blaguefriday.fr>.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie en espèces.

Article 7 – Remise et expédition des lots

Les gagnants devront réclamer leur lot avant le 31 janvier 2026.

Les lots seront expédiés directement par les éditeurs ou partenaires de l'association à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

AccessiJeux ne saurait être tenu responsable en cas d'erreur d'adresse, de retard, de perte ou de détérioration du lot lors de l'envoi.

Article 8 – Responsabilité

L'association AccessiJeux ne pourra être tenue responsable d'un vol, d'une perte ou d'une détérioration d'un lot après son expédition.

Elle se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler la tombola en cas de force majeure.

Article 9 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le formulaire de participation sont enregistrées par Gotombola pour la gestion de la tombola organisée au profit d'Accessijeux.

Le participant accepte que en cas de gain, ses données d'identification (Nom, Prénom, Email, Adresse postale) soient transmises aux partenaires fournisseurs des lots, uniquement et exclusivement à des fins de gestion et d'expédition du lot remporté.

Les données des participants non-gagnants seront détruites dans un délai de 3 mois après le tirage au sort.

Les données des gagnants seront conservées pour la durée légale comptable ou jusqu'à la confirmation de bonne réception des lots.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, en écrivant à : Accessijeux 39 rue Baron Leroy 75012 Paris ou contact@accessijeux.com.

Article 10 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable sur le site <https://blaguefriday.fr> et sur simple demande écrite à

l'adresse du siège de l'association.

Article 11 – Autorisation administrative

Conformément aux articles L.322-1 et suivants du Code de la Sécurité intérieure, la présente tombola a fait l'objet d'une autorisation préfectorale délivrée par la Préfecture de Paris le [date à compléter].

Fait à Paris, le 13 octobre 2025

Xavier Mérand, Président de l'association Accessijeux

